Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 17 novembre 2014

Le dix sept novembre deux mil quatorze à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Edith HAESSIG, Yann KRIEGER, Martine KUHN, Jean-Charles MULLER, Alain ODEAU, Nathalie SCHUTZ, Anne SEENE, Pierre SEENE
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
.
Absents excusés : Nathalie EBER (procuration à Edith HAESSIG), François TREVISAN (procuration à Jean-Charles MULLER)
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation de la séance du 27 octobre 2014**
3. **Taxe d'aménagement**
4. **Subventions**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Monsieur Yann KRIEGER est désigné pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014

Lecture faite, en l'absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

3. TAXE D'AMENAGEMENT

Par délibération du 28 novembre 2011 le conseil municipal a instauré la taxe d'aménagement pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.
Ainsi pour continuer à percevoir la taxe d'aménagement le conseil municipal décide que sa 28 novembre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

4. SUBVENTIONS

Le conseil municipal examine les différentes demandes et accorde les subventions suivantes :

- A l'AAPEI Région de Saverne une subvention de 25 €
- Aux élèves domiciliés à Uttwiller participant à un séjour musical à la Hoube du 9 au 14 février 2015 une subvention de 7€ par nuitée et par enfant.(soit 7€ x 5 nuitées x 8 enfants = 280 €)
  Cette subvention sera versée pour 175 € à la coopérative scolaire d'Uttwiller et pour 105 € à la coopérative scolaire de Niedersoultzbach.

Uttwiller , le 18 novembre 2014
Le Maire,

Roland KOENIG